

Prêt d'ordinateur : point d'information



Dispositif ouvert aux étudiantes et étudiant sous conditions :

- être inscrit administrativement pour l'année universitaire en cours
- disposer de ressources insuffisantes pour pouvoir financer l'achat d'un ordinateur
- Les demandes sont examinées par le SVE, sur critères sociaux, par le biais d'un formulaire, accessible sur le portail étudiant **du 14 septembre au 27 septembre 2026.**
- Les retraits et retours d'ordinateurs se feront, sur présentation de la carte étudiante, auprès de moniteurs informatiques, à la Bibliothèque universitaire centrale sur RDV. Les informations seront transmises aux étudiantes et étudiants par mail.

[Information sur l'aide et accès au formulaire](#)

04 septembre 2026